



Commune d'Aramon (30)

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

Risque inondation

Historique de l'élaboration du PLU :

Mis en révision le 21/01/2009

PADD débattu le 16/10/2012

PLU approuvé le 14/05/2019

Modification n°1 approuvée le 24/09/2025

altereo

Parc d'Activités Point Rencontre
2 Av. Madeleine Bonnaud
13770 Venelles
04 42 54 00 68



Légende

Limite communale

Parcelle

Bâti

Limite du zonage

Éléments remarquables du patrimoine au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

★ Patrimoine bâti

● Arbres remarquables

★ Capitelles

— Sentier des capitelles

Ripisylve à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-1° à 3° du Code de l'urbanisme

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-4° du Code de l'urbanisme

Autres prescriptions graphiques

— Linéaire de diversité commerciale et économique au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme

— Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme

Zone non aedificandi

Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme

Marge de recul par rapport aux routes départementales

Délocalisations

Périmètre de 100 m autour de la station d'épuration au titre de l'article 6 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif

Aléa inondation

F-NU

F-U

F-Ucu

Fd

M-NU

M-U

M-Ucu

R-NU

R-U

R-Ucu

